

# COMPTE RENDU

## du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun

### Séance du 13 décembre 2013

L'an deux mille treize, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

**Etaient présents** : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Aline FOUASSIER, M. Michel BOUGAULT, Mme Véronique GOUDY, M. Jacques PERSONNE, Mme Joséphine SAGLIETO, MM. Gérard SADOIS, Jean-Charles PAILLARD, Mme Isabelle BRUNEAU Maires-Adjointes, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Marie ADAM, MM. Patrick SOIDET, Daniel GUIET, Roger HERVOUET, Jean-Claude NOUHANT, Daniel DELAGRANGE, Jean-Louis LAUBRY, Mmes Marcelle CHAMPAULT, Brigitte COLSON, Sabine RENAULT-SABLONIERE, M. Fabrice METENIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER, M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Caroline PREVOST a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT, M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à M. Jacques PERSONNE, M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Brigitte COLSON.

**Absents** : Mmes Myriam HADJEZ, Catherine BONNEAU, Annie BEAUGUITTE et M. Hubert CENDRIER.

-----  
M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,  
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,  
Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Caroline PREVOST a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,  
M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Brigitte COLSON.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

#### **Dossier 1 – Budgets primitifs (BP) 2014 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements Communaux) – Tableau des effectifs**

##### 1.1 Le Conseil Municipal est appelé à adopter les BP 2014

M. le Maire ouvre le débat sur les budgets primitifs pour 2014 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements Communaux).

Mme COLSON souhaite intervenir. Elle considère qu'il existe une discordance entre les commentaires et les chiffres pour le budget de la Ville et souligne également l'immobilisme de ce budget, son absence d'élan et d'ambition.

Elle observe que la part de fonctionnement continue à progresser dans l'ensemble du budget atteignant 88 % contre 60 % en 2007.

.../...

Déçue par la place insuffisante laissée à l'opposition, elle regrette qu'Issoudun ne parvienne pas à sortir de la crise.

Enfin, elle remarque que les subventions sont une part importante du financement de l'investissement (44 %).

Mme RENAULT-SABLONIERE prend la parole. Selon elle, Issoudun vient d'entrer dans la carte de la pauvreté (cf Ministère de la Ville). Elle précise que 53 % des foyers issoldunois sont non imposables et observe une hausse des interventions du CMAS.

M. le Maire ne souhaite pas s'inscrire dans le «délire sur la ruine ambiante».

Concernant la politique de la Ville, et la possibilité pour Issoudun de bénéficier de divers dispositifs d'aides au titre de la solidarité nationale, il précise que ce sont les critères de cette politique qui ont changé et non un appauvrissement de la population qui aurait prévalu.

Evoquant la place de l'opposition, il observe qu'elle n'a formulé aucune idée nouvelle pour le développement de la cité et qu'elle n'a guère participé aux débats dans les diverses instances (commissions municipales, centre municipal d'action sociale ...).

Enfin s'agissant des paramètres fondamentaux de la gestion communale, il souligne la qualité de la maîtrise financière : encours de dette remis à 0 en 2014, stabilité fiscale depuis une décennie, autofinancement intégral des investissements.

A l'issue du débat, M. le Maire propose de procéder au vote des différents budgets primitifs.

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour et 4 votes contre (Mme COLSON + pouvoir M. Régis BONNIN, Mme RENAULT-SABLONIERE et M. Fabrice METENIER), le Conseil Municipal adopte le BP 2014 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 17 418 520 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le BP 2014 du service annexe de l'Eau Potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 415 620 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le BP 2014 du service annexe de l'Assainissement Collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 648 600 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le BP 2014 du service Lotissements Communaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 1 234 500 €.

1-2 Le Conseil Municipal est invité à approuver le tableau des effectifs pour l'année 2014 tel qu'il figure en annexe du BP 2014

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs pour l'année 2014 comme indiqué en annexe du BP 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce tableau des effectifs 2014.

.../...

## **Dossier 2 – Personnel – modification du tableau des effectifs**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs par transformation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, des postes suivants :

<b>Filière</b>	<b>Nbre</b>	<b>Postes actuels</b>	<b>Nbre</b>	<b>Transformations</b>
Administrative	1	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
	2	Adjoint de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Adjoint principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1	Adjoint de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint de 1 <sup>ère</sup> classe
Culture	1	Conservateur de bibliothèque	1	Conservateur en chef
	1	Attaché de conservation	1	Bibliothécaire
Sociale	3	Asem de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Asem principal de classe
Technique	1	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
	3	Technicien	3	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1	Adjoint de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technicien
	1	Adjoint principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Agent de maîtrise
	1	Adjoint de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Agent de maîtrise
	1	Adjoint principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint principal de 1 <sup>ère</sup> classe
	3	Adjoint de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Adjoint principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	2	Adjoint de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Adjoint de 1 <sup>ère</sup> classe
	<b>22</b>		<b>22</b>	

Mme COLSON souhaite connaître l'origine de la transformation des effectifs.

M. le Maire indique que cette transformation est due à l'obtention de concours, examens professionnels ou à des avancements internes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications précitées du tableau des effectifs du personnel.

## **Dossier 3 – Projet de construction d'une chaufferie biomasse – acquisition du terrain d'assiette auprès du Centre Hospitalier d'Issoudun**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de décider l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 107 située «la chapelle du Pont» à Issoudun. Cette parcelle de 3 705 m<sup>2</sup> est cédée par le Centre Hospitalier pour un prix de 30 000 € dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour la desserte d'un ensemble d'équipements publics situés au niveau du quartier des Champs d'Amour.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle précitée au prix de 30 000 € auprès du Centre Hospitalier d'Issoudun.

## **Dossier 4 – Carrefour de la Croix Rouge – acquisition d'une parcelle contiguë auprès du Centre Hospitalier d'Issoudun**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition d'une emprise de terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée AS n° 559 faubourg de la Croix Rouge à Issoudun. Cette parcelle est cédée par le Centre Hospitalier pour un montant de 70 € dans le cadre du réaménagement du carrefour de la Croix-Rouge.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de cette parcelle au prix de 70 € auprès du Centre Hospitalier d'Issoudun.

.../...

### **Dossier 5 – Acquisition par la Ville de parcelles de terrains pour incorporation dans le domaine public**

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la Route du Guerriau, et afin de régulariser la situation existante, M. le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles d'une superficie totale de 452 m<sup>2</sup> déjà dans l'emprise de la voirie pour les incorporer dans le domaine public.

Il s'agit des parcelles cadastrées ci-après :

<b>SECTION</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>
E n° 413	28 m <sup>2</sup>	M. Philippe GUILBAULT
E n° 410	5 m <sup>2</sup>	M. Jean-Claude GUILBAULT et Mme Irène GUILBAULT
E n° 177	22 m <sup>2</sup>	M. Pierrot LECLERC
E n° 346	87 m <sup>2</sup>	M. Clément WILK
E n° 377	116 m <sup>2</sup>	M. Aimé Hoeffelin et Mme Simone Hoeffelin
E n° 178	85 m <sup>2</sup>	Mme Léone LATOUR
E n° 183	109 m <sup>2</sup>	M. Jean-Pierre AUJARD

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville des terrains susvisés pour incorporation dans le domaine public.

### **Dossier 6 – Convention de rétrocession relative à des Voiries et Réseaux Divers (VRD) réalisés par SCALIS**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la conclusion d'une convention de rétrocession des VRD réalisés par la société SCALIS dans le cadre de l'opération de construction de pavillons situés rue Raymonde Vincent à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la conclusion de cette convention de rétrocession de VRD par la société SCALIS à la Ville d'Issoudun.

### **Dossier 7 – Mise en place d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de l'Indre. Tous les projets de ce contrat seront opérationnels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et notamment l'ouverture du multi-accueil de sept places sur de nouveaux horaires. Seul le projet sur le développement du relais assistantes maternelles devrait être réalisé courant 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la mise en place de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse à conclure avec la CAF de l'Indre.

### **Dossier 8 – Avenant d'ordre relatif au contrat risques et dommages aux biens de la Ville d'Issoudun**

Dans le cadre du contrat d'assurance risques et dommages aux biens de la Ville d'Issoudun conclu avec la société GROUPAMA, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver un avenant d'ordre. L'objet de ce dernier est de proroger le contrat susmentionné pour une durée d'un an ferme puisqu'il prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre de la même année. Cette prorogation intègre une majoration de 10 % de la prime actuelle (hors variation de l'indice) versée à GROUPAMA et ce, sans modification des conditions de garanties et franchises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant d'ordre et autorise M. le Maire à le signer.

.../...

### **Dossier 9 – Conventions pour le recyclage agricole des boues de la station d'épuration d'Issoudun**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver plusieurs conventions pour le recyclage agricole des boues de la station d'épuration entre la Ville, le Société Lyonnaise des Eaux et les exploitants agricoles ci-après :

EARL Ledoux, Issoudun
EARL de Madagascar, Maison neuve de Liniez
M. Franck Daumain, Saint Florentin
M. Christian Brialix, Buxeuil
SCEA de la Charbonnière, Nohant-en-Graçay
M. Bruno Guegan, EURL de Lacs, Maron

L'objet de ces conventions est d'organiser et de conduire, la valorisation, par des épandages sur sols agricoles, des boues provenant de la station d'épuration urbaine d'Issoudun et présentant un intérêt agronomique.

La durée des conventions est fixée à six ans à compter de la date de la signature entre les parties et renouvelable une fois par tacite reconduction pour une période de six années.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les conventions précitées et autorise M. le Maire à les signer.

### **Dossier 10 – Forêt communale d'Issoudun – marquage et vente des bois désignés par l'ONF**

En prévision de la campagne de martelage 2014, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le demande de marquage et la vente en bloc et sur pied des bois qui seront désignés par l'ONF en application du document d'aménagement. Il s'agit d'une coupe d'amélioration pour les parcelles 2, 6, 8, 3b, 1b et d'une coupe de régénération pour les parcelles 21, 22 et 29 lot 2.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le marquage et la vente des bois précités.

### **Dossier 11 – Demande de classement de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoudun en catégorie 3**

L'Office Municipal de Tourisme du Pays d'Issoudun bénéficie actuellement du classement «deux étoiles». Une demande de reclassement avait été effectuée par la Ville en 2011 mais avait été suspendue dans l'attente de nouvelles normes.

Dans ce cadre, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de classement de l'Office de Tourisme d'Issoudun en catégorie 3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette demande de classement et autorise M. le Maire à engager toutes démarches pour son obtention.

Pour conclure, M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour l'œuvre importante accomplie durant ce mandat dans un contexte difficile. Il félicite la majorité municipale pour son unité et son dynamisme.

A l'attention des futurs candidats, il souligne qu'ils devront faire preuve de courage, de compétence, d'expérience et de créativité.

.../...

**Dossier 12 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2013-18 à 2013-24. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 13 décembre 2013 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 21 décembre 2013.

Le Maire,  
André LAIGNEL